



39^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE

COMMUNIQUE ORGANISATEUR N°1

COVID 19

En application de la loi du ministère du sport (loi :2022-46), des directives de la FFSA et faisant suite à la réunion avec la préfecture du 25/02/21 à la mairie d'Arzacq, il est rappelé à tous les participants (équipages, assistants, accompagnants, bénévoles, officiels, photographes, etc.) au 39^{ème} rallye tout-terrain des Collines d'Arzacq et du Soubestre, que le pass-vaccinal est obligatoire.

Pour les équipages :

Le contrôle du pass-vaccinal se fera lors du retrait des roadbooks, précédant les reconnaissances. Ceci conditionnera la remise du bracelet et des documents vous permettant de faire vos reconnaissances. Vous devrez garder le bracelet pendant toute la durée du rallye, il permet aux forces de l'ordre de savoir que vous avez été contrôlé et que vous êtes en possession du pass-vaccinal valide.

Des contrôles seront effectués, notamment lors des reconnaissances.

Pour les assistants et les accompagnants :

Il n'y aura pas de contrôle effectué par l'organisation. Conformément à la réglementation FFSA, ils sont sous la responsabilité du concurrent. Dans le cas d'un contrôle par les forces de l'ordre et d'une verbalisation, le concurrent se verrait également pénalisé d'une amende par le collège des commissaires sportifs (application réglementation FFSA concernant les infractions).

Pour les journalistes et photographes :

Les contrôles s'effectueront lors de la remise de vos accréditations.

C'est votre badge qui fera office de validation de contrôle du pass-vaccinal.

Pour les officiels et bénévoles de l'organisation :

Les contrôles s'effectueront à la prise de votre fonction et/ou lors de la remise de vos documents et/ou matériel. C'est votre badge qui fera office de validation de contrôle du pass-vaccinal.